

**UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS - FACULTE DE MEDECINE DE TOURS**  
**ECOLE D'ORTHOPHONIE**  
 10, Boulevard Tonnellé - 37032 TOURS Cédex 1 - Téléphone : 02 47 36 61 23

**CONCOURS D'ENTREE**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2012 - 2013**

**CE DOCUMENT EST A LIRE TRES ATTENTIVEMENT.  
 TOUS LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONCOURS Y FIGURENT.  
 AUCUN RENSEIGNEMENT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE.**

**I - GENERALITES**

L'orthophoniste est habilité(e) à traiter les troubles du langage, de la parole, de la voix, du langage oral et écrit par des techniques.

**1 - APTITUDES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA PROFESSION**

Il est vivement conseillé à tout candidat désireux d'entreprendre des études d'orthophonie de consulter un(e) orthophoniste afin de s'informer sur la profession et de s'assurer de ses propres aptitudes à exercer cette profession :

- \* **ne pas être porteur de troubles phono-articulatoires que l'on sera appelé à rééduquer (soit une fatigue de la voix, soit une mauvaise orthographe, incompatibles avec l'exercice de la profession).**
- \* posséder une aisance verbale, tant orale qu'écrite est recommandé, ainsi qu'une bonne perception auditive : "avoir de l'oreille", même sans formation musicale particulière.
- \* détenir un bon équilibre psychique est indispensable car l'efficacité du travail dépend de la qualité des relations qui se nouent entre l'orthophoniste et les sujets qu'il rééduque.

**2 - NUMERUS CLAUSUS**

Depuis 1989, un numerus clausus est fixé chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale, limitant le nombre de places ouvertes à l'École d'Orthophonie. En 2004, le Ministère de l'Éducation Nationale a porté à 39 le numerus clausus.

**3 - DEBOUCHES**

Les débouchés offerts aux titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophoniste varient selon les départements. Actuellement, les organismes publics et privés qui pourraient en bénéficier ne sont pas tous pourvus. Les diplômés ont également la possibilité d'exercer à titre libéral.

**4 - ETUDES ET PROGRAMMES**

- Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est un diplôme d'Etat.
- La durée des études est de 4 ans à temps plein.
- Pendant ces quatre années, les stages sont obligatoires.
- Chaque année est sanctionnée par un examen oral et écrit.



### III - ORGANISATION DU CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE

Pour être admis en 1ère année d'orthophonie, les candidats doivent :

- être titulaire du baccalauréat ou du DAEU,
- satisfaire aux épreuves du concours d'entrée comportant :

La correction se déroule de la manière suivante :

**- premier GROUPE D'EPREUVES composé de :**

- |      |                      |                |          |                 |
|------|----------------------|----------------|----------|-----------------|
| - 1° | QCM langue française | Durée : 30 min | Note /10 | note élim. : 0  |
| - 2° | Dictée               | Durée : 45 min | Note /20 | note élim. : ≤6 |

Toutes les copies du 1er groupe d'épreuves sont corrigées. Après délibération du jury, **les candidats classés + les ex-æquo à hauteur de 270**, n'ayant pas obtenu de note éliminatoire à l'une ou l'autre de ces deux épreuves, verront leur 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves corrigé.

**- deuxième GROUPE D'EPREUVES (si les conditions définies ci-dessus sont remplies) composé de :** (*note éliminatoire : ≤ 6 pour toutes les épreuves*)

- |      |                                     |              |           |
|------|-------------------------------------|--------------|-----------|
| - 1° | Explication d'un texte scientifique | Durée : 1h00 | Note / 20 |
| - 2° | Résumé + discussion d'un texte lu   | Durée : 2h00 | Note / 20 |

Après délibération du jury, **les candidats classés en rang utile à hauteur de 90** seront autorisés à passer les épreuves orales et les tests psychotechniques.

#### ÉPREUVES ORALES :

Elles seront précédées le matin par des tests psychotechniques (durée 45 min). Les tests serviront au jury lors de l'entretien avec le candidat. Chaque candidat sera ensuite reçu par le jury afin de subir des épreuves qui associeront différents tests évaluant l'aptitude de chacun à la communication et au métier d'orthophoniste. Le total de la note sera /30, (note éliminatoire : ≤ 8).

**La décision du jury est souveraine. Il n'existe pas, pour quelque raison que ce soit, de possibilité de garder le bénéfice de l'écrit ou du résultat global du concours pour le recrutement de l'année suivante.**

Le jury est composé d'au moins 4 personnes : le Directeur de l'Ecole, la Responsable Pédagogique, assistés d'une orthophoniste et d'un psychologue.

A l'issue des épreuves écrites et orales, et après délibération du jury, la liste de classement limitée au *numerus clausus* fixé par le Ministère sera publiée. Une liste d'attente sera constituée afin de pourvoir les postes laissés vacants par les étudiants figurant sur la liste de classement et par les candidats n'ayant pas obtenu le baccalauréat. **L'appel à cette liste complémentaire ne sera effectué que jusqu'à la date de la rentrée universitaire 2012.**

**Les candidats reçus désirent s'inscrire doivent le faire par courrier et impérativement avant la rentrée universitaire 2012.**

## **IV - MODALITES D'INSCRIPTION EN 1ère ANNEE**

- Après succès aux épreuves du concours d'entrée, les formalités d'inscription aux études d'orthophonie seront accomplies avant la rentrée universitaire 2012.
- Il conviendra auparavant de retirer un dossier d'inscription sur le site de la Faculté de médecine de Tours.

### **1 - FRAIS D'INSCRIPTION :** (attention : ce sont ceux appliqués en 2011-2012)

- Droits de base : 525 €
- Contrôle médical : 4.57 €
- Sécurité sociale : 203 €

*La cotisation à la Sécurité Sociale "étudiant" est obligatoire pour les étudiants ayant 20 ans et plus au cours de l'année universitaire en cours.*

- *Facultatif : PACK'SPORT : 20 €*  
*Passeport Culturel Etudiant : 7 €*

### **2 - BOURSIERS :**

Pour les élèves des classes terminales, les demandes de bourse d'enseignement supérieur sont à adresser au bureau du Proviseur de leur établissement.

### **3 - OEUVRES UNIVERSITAIRES :**

Les demandes d'hébergement en Cité Universitaire et celles de cartes de restaurant universitaire doivent être adressées avant le 15 avril au : C.L.O.U.S., Boulevard de Lattre de Tassigny - 37041 - TOURS CEDEX - Tél. 02 47 36 64 75.